



Former

# FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DES PARCOURS IAE

PLAN D'INVESTISSEMENT COMPÉTENCES  
POUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUE 2025 (PIC IAE)

## BÉNÉFICIEZ DE FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES SALARIÉS EN PARCOURS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### 1 Entreprises éligibles

Toutes les structures conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique et les entreprises à but d'emploi (EBE) relevant d'Opco EP.

### 2 Salariés éligibles

Les salariés en parcours d'insertion en CDD d'insertion (CDDI) ou CDD d'usage (CDDU) ou CDI conventionné (pour les salariés d'Entreprise à but d'emploi - EBE) ou en contrat d'emploi pénitentiaire (contrat d'emploi pénitentiaire).

### 3 Financement

**La prise en charge des coûts pédagogiques et des frais annexes est possible à 100%**, dans la limite d'un forfait horaire par stagiaire :

- 30,33€/heure pour les structures de 250 salariés ou moins
- 19,50€/heure pour les structures de plus de 250 salariés

Si les coûts pédagogiques et les frais annexes sont inférieurs au forfait de 30,33€, une prise en charge partielle de la rémunération est possible, dans la limite du forfait. Deux forfaits de rémunération sont prévus :

- 13€/heure pour les Associations Intermédiaires (AI) et les Entreprises d'insertion (EI)
- 1,30€/heure pour les EBE

### 4 Formations éligibles

- Toutes les actions de formation éligibles à la formation professionnelle en prenant en compte les orientations validées par les DREETS et les DEETS ;
- Tous les thèmes, à l'exception de ceux relevant exclusivement de l'obligation de l'employeur ;
- Toutes les modalités de formation professionnelle : présentielle, distancielle ou mixte ;
- Les parcours de formation peuvent aller d'une journée à plusieurs mois. Dès lors que les formations se déroulent entre le 06/05/2025 et le 30/04/2026.

### 5 Démarche

Pour bénéficier de cette aide et vérifier l'éligibilité et les modalités de gestion administrative de votre dossier, contactez votre conseiller avant le 30 novembre 2025 sur le site [opcoep.fr](https://opcoep.fr) rubrique Mes services en ligne / Entreprise / Demander un financement.

Vous devez déposer vos demandes de prise en charge complètes avant le démarrage de l'action.

Pour formaliser votre demande de prise en charge, rendez-vous sur votre espace en ligne et indiquez «PIC IAE» dans l'intitulé de votre action.

Plus d'informations :  
[opcoep.fr](https://opcoep.fr)



PLAN  
D'INVESTISSEMENT  
DANS LES COMPÉTENCES

